

Projet de Parc éolien d'Andilly-les marais
3^{ème} réunion du comité de suivi :
16 décembre 2020 – Andilly lès marais

Liste des invités au comité de suivi

Membres du COPIL présents

Jean-Marie Bodin (VP CdC Aunis Atlantique)
Carole Chassagnoux (CdC Aunis Atlantique)
Frédéric Derocq (adjoint Andilly-les-marais)
Jean Marc Gathereau (adjoint Andilly-les-marais)
Thomas Muller (DGS Andilly-les-marais)
Thomas Senant (Valorem)
Fabien Desbordes (ANE!rs17)
Georges Vasseur (ANE!rs17)
Guy Martin (ANE!rs17)
Jeanne Morice (ANE!rs17)

Invités du comité de suivi présents

Gaëlle Romi (Parc Naturel Régional du Marais poitevin)
Damien Couillaud (agriculteur riverain)
Valerie Blanc-Montus (représentante des habitants)
Jérôme Mousseau (Chambre d'agriculture 17)
Buno Cohades (représentant du Collectif Andillais Contre l'éolien : CACE)
Marie Ligonnière (VP CDA La Rochelle, représentante du président de la CDA)
Mathilde Roussel (VP CDA La Rochelle, représentante du président du SCOT)
Nicolas Cajon (SCOT)

Excusés

Valérie Amy-Moie (Maire de St-Ouen d'Aunis)
François Vendittozzi (Maire de Villedoux)
Dominique Lecorgne (Maire de Longèves)
Bertand Ayrat (Maire de Ste-Soulle)
Jean-Pierre Servant (Président CdC Aunis Atlantique)
Jean-François Fontaine (Président CDA La Rochelle)
Pascal Duforestel (VP PNR du Marais Poitevin)
Sandrine Guihéneuf (PNR du Marais Poitevin)
Luc Servant (président Chambre d'Agriculture 17)
Florence Guilberteaud (Chambre d'Agriculture 17)
François Titière (DDTM 17)
Catherine Ménard (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Eric Dupouy (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Florence Soustrade (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Alain Jocteur (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Stéphane Garde (UDAP)
Nicolas Basselier (Préfet Charente-Maritime)
Françoise Coutant (VP région Nouvelle Aquitaine)
Lionel Quillet (VP Conseil Départemental de la Charente-Maritime)
Lionel Poitevin (Directeur ADEME)
Loïc Petit (L.P.O.)
Patrick Picaud (président Nature Environnement 17)
Maxime Leuchtmann (Nature Environnement 17)

Tour de table des participants

Chaque participant se présente brièvement.

Rappel de l'objectif du comité de suivi

Ce comité a été créé en décembre 2019 pour appuyer la création d'un parc éolien que différents acteurs veulent rendre citoyen. Ce comité réunit les cinq acteurs qui pilotent le projet (COFIL) et d'autres acteurs concernés par le parc éolien (organismes institutionnels, exploitant agricole, habitants de la commune, associations environnementales, élus de collectivités voisines, ...).

C'est un moment d'échange dont le but pour le COFIL est d'avoir des retours sur le projet et de tenir compte des remarques pour le faire évoluer.

Ce comité est pérenne, il se réunit pendant le développement du projet, mais il se tiendra aussi pendant la phase d'exploitation.

Ordre du jour de la réunion

1. État d'avancement du projet
2. Dossier de compléments et mesures d'accompagnement environnementales
3. Site internet projet
4. Dispositif de dialogue avec les habitants
5. Calendrier prévisionnel

1. État d'avancement projet

Précision autour de la présentation

Pour rappel, un protocole de partenariat a été signé en janvier 2020 entre les cinq acteurs du COFIL, en prévision du pacte d'actionnaire, pour maintenir l'esprit du projet et la société de projet (PEAM : Parc éolien d'Andilly-les-Marais) a été créée par Valorem en juillet 2020. Les 4 autres acteurs rejoindront la société en 2021.

En juin 2020, la présentation du PEAM au pôle ENR de la Préfecture a été bien accueillie, en particulier les aspects citoyens et de concertation.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) a été déposé en août 2020 et a fait l'objet de compléments notamment paysagers.

Le site internet qui a été mis en ligne en novembre permettra de diffuser cette DAE dès sa recevabilité par les services de l'Etat.

2. Dossier de complément

Précision autour de la présentation

Un an de mesure de l'activité des chauves-souris autour du mât de mesure ont été effectuées. Pour répondre aux observations, les éoliennes s'arrêteront de tourner sur certaines plages horaires la nuit, et dans certaines conditions climatologiques. Cela entraînera une perte de productible de 3,2%.

Il était demandé que les promesses de bail soient maîtrisées sur l'ensemble du site. Cela a entraîné une modification du virage. Aujourd'hui 100% des aménagements sont maîtrisés au niveau foncier.

Gaelle Romi, du PNR, précise que le ratio de haies compensatoires a été augmenté à la demande du Parc Naturel régional. Une concertation avec la Chambre d'agriculture et les collectivités locales concernées aura lieu pour leur implantation.

Damien Couillaud, exploitant agricole, rappelle que le positionnement des plateformes a été modifié suite aux précédentes réunions, pour être situé en bordure de parcelle, de manière à impacter le moins possible les exploitations agricoles.

Rappel du principe de mutualisation des indemnités foncières en amont de l'implantation des éoliennes.

3. Dispositif de dialogue avec les habitants

Précision autour de la présentation

ANERS17 pilote la concertation pour le COPIL. L'association a fait appel à l'IFREE pour animer les ateliers habitants. Les deux premiers ateliers ont eu lieu début 2020. Le troisième a été repoussé plusieurs fois, du fait du contexte sanitaire.

Une dernière tentative d'organiser un atelier habitant aura lieu fin février 2021. Son objectif sera de répondre aux questions de l'atelier précédent : certaines réponses ont été apportées sur le site internet créé par la communauté de communes.

Cet atelier aura lieu en amont de l'enquête publique, il en favorisera donc la tenue.

Rappel du dispositif d'intégration de la société citoyenne dans la société de projet.

ANERS17 va proposer la mise en place d'ateliers avec des habitants pour le montage de cette société citoyenne en 2021. L'objectif est la construction de cette société par les citoyens. La définition de la société reste donc très ouverte.

Bruno Cohades, du CACE, s'interroge sur la légalité de l'investissement de fonds publics par les collectivités dans le capital d'une SARL.

Guy Martin d'ANERS17 répond qu'il y a trois types de sociétés commerciales où cela est possible :

- une SEM, où elles peuvent être majoritaires ;
- une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) où les collectivités peuvent rentrer en restant minoritaires ;
- Si l'objet de la Société est la production d'énergies renouvelables où les collectivités peuvent rentrer en restant minoritaires ;.

4. Site internet

Précision autour de la présentation

Présentation du site et des différents onglets.

Focus sur la FAQ et formulaire de contact. Ce formulaire envoie les questions et formulaires à ANERS17, qui est ensuite chargé de ventiler les questions aux acteurs les plus à même d'y répondre.

Le site est voué à évoluer, notamment prochainement, par l'apport d'informations techniques.

Bruno Cohades demande si tout le dossier de demande d'autorisation environnemental sera publié sur le site suite à la recevabilité de celui-ci.

Thomas Senant de Valorem répond qu'effectivement, cela a été convenu en COPIL. La publication de ces informations est donc imminente.

Guy Martin d'ANE!rs17 complète cette réponse en précisant que les informations postées sur le site seront objectives et plurielles pour répondre à un maximum de question. Il y a une véritable volonté de transparence et de clarté de l'information.

Mathilde Roussel du SCOT demande aux habitants présents si cette démarche leur convient.

Valérie Blanc-Montus, représentante des habitants, connaît beaucoup de personnes qui sont intéressées par le projet, le problème est l'horaire choisi en journée pour ce comité de suivi. C'est pour elle un critère limitant pour beaucoup de personnes qui travaillent.

Guy Martin d'ANE!rs17 rajoute que ce comité aurait vocation à être public. La question des horaires est donc intéressante.

Bruno Cohades du CACE, rappelle que des questions avaient été posées lors des précédents ateliers habitants, or les réponses à ces questions n'ont pas encore été apportées. Cela donne l'impression d'un manque de volonté d'y répondre. Il est pour lui fondamental que des réponses soient apportées lors du prochain atelier.

Damien Couillaud, exploitant agricole, demande si ces informations ne sont pas sur le site.

Bruno Cohades demande à ce qu'au-delà du site, un véritable dialogue s'instaure. Par exemple il n'y a pas de mention des nuisances liées aux infrasons ni des pertes immobilières sur le site.

Mathilde Roussel lui indique qu'elle vient de voir des informations à ce sujet sur le site.

Carole Chassagnoux de la CdC Aunis Atlantique explique que le site a vocation à évoluer, notamment parce que certaines questions nécessitent plus de recherches. Pour la CdC il faut du temps pour continuer de déployer le site. De plus, le formulaire de contact a vocation à réceptionner les questions de tout un chacun : soit la question est très technique et spécifique et la réponse sera peut-être individuelle, soit elle est plus générale et elle viendra enrichir la FAQ.

Guy Martin d'ANE!rs17 ajoute que le prochain atelier doit faire intervenir des experts sur certains sujets soulevés lors des précédents ateliers habitants. Non pas pour apporter des réponses toutes faites, mais pour informer le plus objectivement possible.

Cela sera aussi l'occasion d'aider la population à comprendre le dossier d'enquête publique.

Thomas Senant, de Valorem, complète ces réponses en précisant que pour certaines questions très pointues, par exemple la demande d'un bilan carbone spécifique au projet, il a été décidé de ne produire qu'un bilan carbone basé sur des données génériques et existantes. En effet, une telle étude est coûteuse et compliquée et les résultats obtenus seraient très proches de ceux que l'on peut obtenir avec des informations génériques.

Jérôme Mousseau, de la chambre d'agriculture 17 demande quels sont les tenants et aboutissants du pacte d'actionnariat. Il souhaiterait que cela soit présenté aux professionnels, pour avoir une estimation des retombées sur le territoire.

Il demande également des informations complémentaires sur les mesures compensatoires environnementales qui ont été mises en place.

Thomas Senant de Valorem répond que les mesures compensatoires consistent notamment en l'implantation de haies. Leur implantation exacte est en discussion avec le parc et la chambre d'agriculture, une réunion technique étant prévue. L'objectif est une implantation qui soit pertinente vis-à-vis des maillages « trame verte et bleue » identifiés.

Jérôme Mousseau, de la chambre d'agriculture 17 pointe qu'il est important de réfléchir au périmètre des haies, et qu'il semblerait plus juste que les périmètres d'implantation des haies correspondent au périmètre de la zone d'étude du projet. Il insiste également sur le fait que les haies ne doivent pas impacter l'activité agricole.

5. Calendrier prévisionnel

Le caractère citoyen du projet lui permet d'être traité dans un délai très satisfaisant par les services de l'État.

Détail de l'articulation entre le parc éolien et la création d'une société citoyenne : L'objectif est la création de la société citoyenne pour la fin de l'année 2021.

L'entrée dans la société de projet du parc se fera quant à elle en mai 2021, avant la création de la société citoyenne. Mais un transfert de l'association ANE !rs17, de la commune et de la communauté de communes au profit de la société citoyenne sera prévue dans le pacte, et mise en œuvre en 2022.

Nicolas Cajon, du SCOT, demande s'il est prévu une enquête publique entièrement dématérialisée. Il rappelle que lors du 1^{er} confinement toutes les enquêtes publiques avaient été annulées. Il demande donc les informations dont nous disposons à ce sujet.

Thomas Senant répond qu'une enquête publique dématérialisée n'a jamais été organisée à sa connaissance au niveau local.

Guy Martin estime que pour assurer l'aspect citoyen et notamment parce que tout le monde n'a pas accès au dossier électronique, cela ne semble pas souhaitable.

Bruno Cohades du CACE informe le comité qu'un article L553-1 sur la modification des distances autour des éoliennes est en discussion actuellement au parlement. Cet article viserait à rendre obligatoire le fait de lister dans l'étude d'impact tous les bâtis dans un périmètre qui correspondrait à dix fois la hauteur de l'éolienne.

L'organisation du prochain comité est envisagée en fin de printemps 2021.